



CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 28 FEVRIER 2014 - 19 HEURES

PROCES VERBAL

Etaient présents :

MM. Nicolas FLOCH, Patrick AUTRET, Stéphane CLOAREC, Jean-Marc CUEFF, Hervé JEZEQUEL, Pascal LE PAPE, François MOAL, Jean-Yves PENDU, Pierre ROIGNANT, Pierre SAUTY, Bernard SIMON.

Mlles Monique BECAM, Françoise CADIOU, Morgane COZ, Anne DANIELOU, Christine MOAL, Mmes Anne-Marie ABJEAN UGUEN, Marie-Thérèse CABIOCH, Claire LECOQ, Céline LEMOIGNE, Odile MULNER-LORILLON, Marie-Paule PRIGENT-GUERER, Nathalie QUEMENER, Joëlle TOUS-MADEC.

Procurations :

Mmes Katiba ABIVEN, Ophélie QUEFF, M. Alain POULIQUEN

Mandataires :

Mme Céline LEMOIGNE mandataire de Mme Katiba ABIVEN,
Mlle Anne DANIELOU mandataire de Mlle Ophélie QUEFF,
M. Hervé JEZEQUEL mandataire de M. Alain POULIQUEN,

Absents :

M. Claude CAVAREC, Pascal ROUE

Date de la convocation : 19/02/2014

Secrétaire de séance : Mme Claire LECOQ

La séance est ouverte à 19 heures.

1- APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013

(Rapporteur : M. le Maire)

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2013 vous a été adressé le 20 janvier 2014. Il n'a pas été fait l'objet d'aucune demande de modification Il doit être approuvé en séance.

Discussion :

M. Jean-Yves PENDU a deux remarques à faire au sujet du procès verbal de la séance du 18 décembre 2013.

Premièrement, à la page 2 du procès verbal, il est mentionné que le Maire a fait retirer "à ses frais" dans le compte-rendu. Ce n'est pas ce que je demandais. J'ai l'impression d'avoir du mal à me faire comprendre mais j'attends une réponse sur les frais de location que nous sommes en droit d'exiger du fermier pour la mise à disposition des infrastructures publiques.

M. Hervé JEZEQUEL : pas plus de réponse à apporter aujourd'hui que lors de la séance précédente. Monsieur Denis BARON qui assure une assistance technique de contrôle sur les services d'eau et d'assainissement, n'a retrouvé aucune clause de ce type dans aucun des contrats sur lesquels il a été amené à travailler.

M. le Maire : vous aurez compris qu'il n'est pas dans nos intentions de faire évoluer nos contrats dans ce sens.

M. Jean-Yves PENDU : deuxièmement, sur le débat d'orientation budgétaire, j'aurais souhaité que mon intervention, page 2 toujours, soit reprise dans son intégralité plutôt que de manière résumée.

M. le Maire : je pense pour ma part que le procès verbal conserve l'esprit de votre intervention ; l'essentiel consistant à ne pas déformer vos propos. Je vous rappelle M. PENDU que vous avez 15 jours au moins pour demander à rectifier ou à compléter le procès verbal des débats de séance. Vous l'auriez demandé au cours de ce délai, j'aurais certainement accédé à votre demande en publiant l'intégralité de votre intervention.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour et 5 voix contre
(MM Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN,
Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)**

2- EXERCICE BUDGETAIRE 2013 – COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

M. CLOAREC donne lecture des comptes administratifs relatifs à l'exercice 2013

Mise au vote des comptes administratifs 2013

M. le Maire se retire, l'ensemble des comptes administratifs est soumis au vote par M. Hervé JEZEQUEL, 1^{er} Adjoint.

a. Vote des comptes administratifs 2013 :

RESULTATS CUMULES

(RESTES A REALISER COMPRIS)	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<u>COMMUNE</u>			
FONCTIONNEMENT	6 471 488,15	7 763 981,08	1 292 492,93
INVESTISSEMENT	7 880 682,51	6 342 508,71	-1 538 173,80

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal accepte par 21 voix pour et 5 abstentions
(MM Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN,
Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)**

<u>EAU</u>	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	205 139,69	380 100,29	174 960,60
INVESTISSEMENT	562 160,84	417 619,25	-144 541,59

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal accepte par 21 voix pour et 5 abstentions
(MM Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN,
Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)**

<u>ASSAINISSEMENT</u>	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	434 152,04	456 963,42	22 811,38
INVESTISSEMENT	423 810,62	300 209,72	-123 600,90

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal accepte par 21 voix pour et 5 abstentions
(MM Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN,
Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)**

<u>CANTINE</u>	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	192 730,24	211 517,28	18 787,04
INVESTISSEMENT	556,00	3 109,47	2 553,47

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal accepte par 21 voix pour et 5 abstentions
(MM Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN,
Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)**

<u>LOTISSEMENT KERVARQUEU</u>	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	173 043,73	173 043,73	0,00
INVESTISSEMENT	251 881,44	139 470,32	-112 411,12

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal accepte par 21 voix pour et 5 abstentions
(MM Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN,
Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)**

<u>PORT DE PEMPOUL</u>	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	30 847,86	28 133,94	-2 713,92
INVESTISSEMENT	14 593,24	17 384,90	2 791,66

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal accepte par 21 voix pour et 5 abstentions
(MM Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN,
Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)**

b. Vote des comptes de gestion 2013 du receveur municipal

Considérant qu'il y a concordance entre les écritures et les résultats des comptes administratifs et des comptes de gestion, M. le Maire propose d'approuver, conformément aux dispositions de l'article D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes de gestion de l'exercice 2013 dressés par M. TANGUY, receveur municipal.

Vote favorable à l'unanimité

3- EXERCICE BUDGETAIRE 2014 – COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

a. Affectation des résultats de l'exercice 2013

<u>BUDGET DE LA COMMUNE</u>			
	Section de fonctionnement		
	Excédent de	1 292 492,93	
	affecté au 1068 de la section d'investissement pour		1 292 492,93
	Section d'investissement		
	Déficit de	1 371 528,25	
	reporté au 001 : déficit d'investissement reporté		1 371 528,25
<u>BUDGET DE L'EAU</u>			
	Section de fonctionnement		
	Excédent de	174 960,60	
	affecté au 1068 de la section d'investissement pour		174 960,60
	Section d'investissement		
	Déficit de	116 434,96	
	reporté au 001 : déficit d'investissement reporté		116 434,96
<u>BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT</u>			
	Section de fonctionnement		
	Excédent de	22 811,38	
	affecté au 1068 de la section d'investissement pour		22 811,38
	Section d'investissement		
	Déficit de	98 060,72	
	reporté au 001 : déficit d'investissement reporté		98 060,72
<u>BUDGET DE LA CANTINE</u>			
	Section de fonctionnement		
	Excédent de	18 787,04	
	reporté au 002 : excédent de fonctionnement reporté		18 787,04
	Section d'investissement		
	Excédent de	2 553,47	
	reporté au 001 : excédent d'investissement reporté		2 553,47
<u>BUDGET DU LOTISSEMENT DE KERVARQUEU</u>			
	Section d'investissement		
	Déficit de	112 411,12	
	reporté au 001 : déficit d'investissement reporté		112 411,12
<u>BUDGET DU PORT DE PEMPOUL</u>			
	Section de fonctionnement		
	Déficit de	2 713,92	
	reporté au 002 : déficit de fonctionnement reporté		2 713,92
	Section d'investissement		
	Excédent de	2 791,66	
	reporté au 001 : excédent d'investissement reporté		2 791,66

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour et 5 abstentions

(MM Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN,
Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)

b. Vote des taux fiscaux pour l'année 2014

En 2014 (Estimation)					
	Taxe	Base	Taux	Produit notifié	
	Habitation	11 710 055	13,61%	1 593 738	** Base + 1,5%
	Foncière bâtie	9 996 735	18,69%	1 868 389	** Base + 1,5%
	Foncière non-bâtie	266 843	44,36%	118 371	** Base + 1,5%
			Total	3 580 498	
	** Revalorisation d'environ 1,5% estimée des bases				
	Maintien des taux en vigueur en 2013, à savoir:				
	13,61% pour la TH				
	18,69% pour le foncier bâti				
	44,36% pour le foncier non-bâti				

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour et 5 abstentions
(MM Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN,
Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)

c. Approbation des budgets primitifs 2014

Après avoir donné lecture des crédits inscrits aux différents chapitres et fourni les explications utiles sur les propositions budgétaires ;

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter les projets de budget pour l'exercice 2014

COMMUNE

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	1 166 645,55	1 371 528,25	9 787 782,51	12 325 956,31
RECETTES	1 000 000,00	0,00	11 325 956,31	12 325 956,31
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 166 645,55	1 371 528,25	2 329 232,51	4 867 406,31
RECETTES	1 000 000,00	0,00	3 867 406,31	4 867 406,31
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	7 458 550,00	7 458 550,00
RECETTES	0,00	0,00	7 458 550,00	7 458 550,00

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour et 5 abstentions
(MM Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN,
Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)

EAU

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	28 106,63	116 434,96	719 331,56	863 873,15
RECETTES	0,00	0,00	863 873,15	863 873,15

INVESTISSEMENT				
DEPENSES	28 106,63	116 434,96	339 231,56	483 773,15
RECETTES	0,00	0,00	483 773,15	483 773,15

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	380 100,00	380 100,00
RECETTES	0,00	0,00	380 100,00	380 100,00

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour et 5 abstentions
(MM Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN,
Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)

ASSAINISSEMENT

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	25 540,18	98 060,72	671 327,51	794 928,41
RECETTES	0,00	0,00	794 928,41	794 928,41

INVESTISSEMENT				
DEPENSES	25 540,18	98 060,72	216 800,03	340 400,93
RECETTES	0,00	0,00	340 400,93	340 400,93

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	454 527,48	454 527,48
RECETTES	0,00	0,00	454 527,48	454 527,48

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour et 5 abstentions
(MM Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN,
Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)

CANTINE - GARDERIES

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	0,00	0,00	206 445,17	206 445,17
RECETTES	0,00	21 340,51	185 104,66	206 445,17

INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	5 249,32	5 249,32
RECETTES	0,00	2 553,47	2 695,85	5 249,32

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	201 195,85	201 195,85
RECETTES	0,00	18 787,04	182 408,81	201 195,85

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour et 5 abstentions

(MM Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN,
Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)

LOTISSEMENT DE KERVARQUEU

	SOLDE REPORTE	BP	TOTAL
DEPENSES	112 411,12	176 700,00	289 111,12
RECETTES	0,00	289 111,12	289 111,12

INVESTISSEMENT

DEPENSES	112 411,12	58 900,00	171 311,12
RECETTES	0,00	171 311,12	171 311,12

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	0,00	117 800,00	117 800,00
RECETTES	0,00	117 800,00	117 800,00

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour et 5 abstentions
(MM Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN,
Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)

PORT DE PEMPOUL

	SOLDE REPORTE	BP	TOTAL
DEPENSES	2 713,92	42 653,17	45 367,09
RECETTES	2 791,66	42 575,43	45 367,09

INVESTISSEMENT

DEPENSES	0,00	11 941,77	11 941,77
RECETTES	2 791,66	9 150,11	11 941,77

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	2 713,92	30 711,40	33 425,32
RECETTES	0,00	33 425,32	33 425,32

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour et 5 abstentions
(MM Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN,
Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)

4- SITUATION DES MARCHES PUBLICS AU 31 DECEMBRE 2013

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

Conformément au Code des Marchés Publics, chaque année la liste des marchés publics doit être publiée et communiquée à l'ensemble des membres du conseil municipal.

<u>DATE de Notification</u>	<u>MARCHES DE TRAVAUX SOLDES AU 31 DECEMBRE 2013</u>	<u>MONTANT TTC DU MARCHÉ</u>
7 Novembre 2012	AMENAGEMENT D'UN PARKING AVENUE DE LA GARE	99.842, 08 €
27 Juillet 2012	TRAVAUX DE COUVERTURE SUR LA FACADE SUD DE LA CATHEDRALE PAUL AURELIEN ENTREPRISE WALDNER – SAINT THEGONNEC	157.234, 23 €
6 Avril 2012	TRAVAUX D'EAU POTABLE 2012 RUE BATZ, RUE DU COLOMBIER, RUE DE LA RIVE, RUE VERDEREL, RUE DES LAVOIRS, RUE COATUDAVEL ET RUE POULLOU SOCIETE EIFFAGE ENERGIE BRETAGNE - MORLAIX	207.926, 04 €
15 Octobre 2012	INSTALLATION D'UN ELEVATEUR POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE A LA MAIRIE . LOT 1 – GROS ŒUVRE SOCIETE LE MAISON DU BATIMENT – SAINT MARTIN DES CHAMPS . LOT 2 – CHARPENTE – MENUISERIE SOCIETE LOIC CHATEAU – PLOUEGAT GUERRAND . LOT 3 – ELEVATEUR P.M.R. SOCIETE SESAME ACCES - GUICHEN . LOT 4 – REVETEMENTS DE SOL SOCIETE RUMAYOR – SAINT POL DE LEON . LOT 5 – ELECTRICITE SOCIETE MICHEL GILLET – ST POL DE LEON . LOT 6 – PLOMBERIE – CHAUFFAGE SOCIETE SARL MADEC – PLOUNEVEZ LOCHRIST	6.442, 43 € 11.971, 96 € 52.408, 72 € Marché résilié 2.083, 19 € 3.469, 00 €
22 Juin 2012	TRAVAUX DE VOIRIE 2012 – AMENAGEMENT DE LA RUE BATZ, RUE DU COLOMBIER ET RUE DE LA PLAGE SOCIETE EUROVIA BRETAGNE - MORLAIX	620.154, 32 €

<u>DATE de Notification</u>	<u>MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE SOLDES AU 31 DECEMBRE 2013</u>	<u>MONTANT TTC DU MARCHÉ</u>
2 Février 2012	MISSION D'ETUDE – CONCEPTION SCENOGRAPHIQUE D'UN PARCOURS DANS LA CATHEDRALE PAUL AURELIEN SARL ATIZ – LE RELECQ KERHUON	28.817, 62 €
30 Mai 2011	MAITRISE D'ŒUVRE EN VUE DES TRAVAUX DE MACONNERIE POUR LA RESTAURATION DE LA BAIE N° 101 DE LA CHAPELLE DU KREISKER MADAME DE PONTAUD – ARCHITECTE – BOULOGNE BILLANCOURT M. SABOUREAU – TOURS	9.632, 24 €
13 Janvier 2012	MISSION D'ETUDE URBAINE DU SECTEUR DES HAUTS DE LA PLACE DE L'EVECHE M. LOIK CORRE – ARCHITECTE - PARIS	26.312, 00 €
30 Juillet 2010	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ASCENSEUR OU D'UNE PLATE FORME ELEVATRICE DANS LA MAIRIE ATELIER D'ARCHITECTURE ET D'AMENAGEMENT – SAINT POL DE LEON	11.302, 21 €

<u>DATE de Notification</u>	<u>MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES</u> <u>SOLDES AU 31 DECEMBRE 2013</u>	<u>MONTANT</u> <u>TTC</u> <u>DU MARCHÉ</u>
16 Octobre 2012	ETUDE DE COLORISATION DES FACADES DE LA PLACE MICHEL COLOMBE MME HOMBURGER – ARCHITECTE - NANTES	4.150, 00 €
29 Février 2012	MISSION D'ASSISTANCE – CONSEIL DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE SOCIETE 3CO - PLURIEN	5.980, 00 €
29 Février 2012	MISSION D'ASSISTANCE – CONSEIL DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT SOCIETE 3CO - PLURIEN	4.784, 00 €
Juillet 2010	RESTAURATION SCOLAIRE – FOURNITURES DE REPAS –VILLE DE MORLAIX/KEGIN GREIZ ANNEES SCOLAIRES 2010/2011-2011/2012 ET 2012/2013	2, 52 € /REPAS A TITRE INDICATIF : 160.335, 00 € par année
20 Janvier 2011	REDACTION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LES ANNEES 2011 – 2012 – 2013 – LEON'ART CONSEIL	10.000 € par année civile
20 Janvier 2011	CONCEPTION GRAPHIQUE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LES ANNEES 2011 – 2012 – 2013 – SARL MOT COMPTE TRIPLE	28.400, 60 € par année civile
20 janvier 2011	IMPRESSION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LES ANNEES 2011 – 2012 – 2013 – SARL PRIM	12.433, 84 € par année civile
30 Novembre 2010	MAINTENANCE DU RESEAU ET DES MATERIELS INFORMATIQUES DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE – ANNEES 2011 – 2012 ET APRES ACCORD 2013 - DIESE	6.353, 15 € par année civile
28 Décembre 2012	ASSURANCES ANNEE 2013 – RESPONSABILITE CIVILE GENERALE ALLIANZ ASSURANCES – ST POL DE LEON	6.745, 05 €
28 Décembre 2012	ASSURANCES ANNEE 2013 – FLOTTE AUTOMOBILE GROUPAMA ASSURANCES - BEAUCOUZE	12.946, 00 €
28 Décembre 2012	ASSURANCES ANNEE 2013 – MULTIRISQUES DOMMAGES AUX BIENS ALLIANZ ASSURANCES – ST POL DE LEON	18.732, 22 €
28 Décembre 2012	ASSURANCES ANNEE 2013 – PROTECTION JURIDIQUE GENERALE DAS ASSURANCES – LE MANS	1.835, 00 €
28 Décembre 2012	ASSURANCES ANNEE 2013 – GARANTIE AUTO MISSION GROUPAMA ASSURANCES - BEAUCOUZE	452, 95 €
28 Décembre 2012	ASSURANCES ANNEE 2013 – EMBARCATION MARITIME GROUPAMA ASSURANCES - BEAUCOUZE	92, 34 €
28 Décembre 2012	ASSURANCES ANNEE 2013 – COUVERTURE DES OBLIGATIONS STATUTAIRES DE L'EMPLOYEUR A L'EGARD DES AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES GAN ASSURANCES – PARIS / SOFCAP	107.544, 78 €
21 Décembre 2011	PRESTATIONS DE SERVICES DE TRANSPORTS PAR AUTOCARS POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES POUR LES ANNEES 2012 ET 2013 – SARL ROLLAND KREISKER EVASION	Marché à commandes sur prix de prestations
17 Mai 2013	ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE RELATIVE A LA REALISATION D'UN ESPACE SOCIO-CULTUREL SMABTP - GUIPAVAS	16.478, 09 €

<u>DATE de Notification</u>	<u>MARCHES DE TRAVAUX EN COURS AU 31 DECEMBRE 2013</u>	<u>MONTANT TTC DU MARCHE</u>
24 Juin 2011	AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERVARQUEU – LOT 1 TERRASSEMENT ET VOIRIE SOCIETE EUROVIA BRETAGNE - MORLAIX	532.199, 97 €
24 Juin 2011	AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERVARQUEU – LOT 2 - EAU POTABLE – EAUX USEES – EAUX PLUVIALES SOCIETE EUROVIA BRETAGNE - MORLAIX	405.383, 97 €
15 Juillet 2011	AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERVARQUEU – LOT 3 – BASE TENSION – TELEPHONE – ECLAIRAGE SURLARGEUR GAZ SOCIETE EIFFAGE ENERGIE BRETAGNE - MORLAIX	279.272, 34 €
24 Juin 2011	AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERVARQUEU – LOT 4 – ESPACES VERTS SOCIETE JO SIMON - PLOUDANIEL	127.056, 46 €
7 Octobre 2011	REALISATION DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET TELEPHONIQUES RUE DE LA PLAGE ET RUE DE LA CHAISE SOCIETE EIFFAGE ENERGIE BRETAGNE - MORLAIX	111.465, 53 €
27 Avril 2012	CHAPELLE DU KREISKER – TRAVAUX DE MACONNERIE EN VUE DE LA RESTAURATION DE LA BAIE N° 101 SOCIETE ART GROUPE VILLEMALIN - PLELO	62.786, 33 €
27 Avril 2012	MARCHE A BONS DE COMMANDES POUR LES ANNEES 2012, 2013 ET 2014 POUR DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE – TERRASSEMENTS – REVETEMENTS – BORDURES – OUVRAGES E.U ET E.P SOCIETE EUROVIA BRETAGNE	Marché à bons de commandes
5 Avril 2012	MARCHE A BONS DE COMMANDES POUR LES ANNEES 2012, 2013 ET 2014 POUR LES TRAVAUX DE RESEAUX SOUPLES – ELECTRIFICATION – RESEAUX TELEPHONIQUES ET ECLAIRAGE PUBLIC SOCIETE EIFFAGE ENERGIE BRETAGNE - MORLAIX	Marché à bons de commandes
21 Novembre 2012	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA LIAISON NORD ET D'AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LA R.D. 769 . LOT 1 – VOIRIE SOCIETE EUROVIA BRETAGNE – MORLAIX . LOT 2 – RESEAUX E.P. – E.U. ET A.E.P. SOCIETE EUROVIA BRETAGNE – MORLAIX . LOT 3 – RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC SOCIETE EIFFAGE ENERGIE BRETAGNE – MORLAIX . LOT 4 – SIGNALISATION SOCIETE HELIOS ATLANTIQUE – ERGUE GABERIC . LOT 5 – PLANTATIONS SOCIETE JO SIMON - PLOUDANIEL	876.862, 06 € 263.597, 07 € 103.214, 86 € 90.649, 92 € 15.906, 80 €
4 Décembre 2012	CONSTRUCTION D'UN ESPACE SOCIO-CULTUREL ROUTE DE PLOUENAN . LOT 1 – TERRASSEMENT – GROS ŒUVRE SOCIETE GUILLERM – PLOUVORN	563.820, 58 €
21 Décembre 2012	. LOT 2 – ETANCHEITE SUR DALLES BA ET TOITURES VEGETALIEES SOCIETE BIHANNIC – BREST	136.865, 23 €
21 Décembre 2012	. LOT 3 – MENUISERIES EXTERIEURES ET ALUMINIUM SOCIETE BPS ALUMINIUM – BREST	178.114, 24 €
21 Décembre 2012	. LOT 4 – MENUISERIES INTERIEURES ET BARDAGE BOIS SOCIETE SEITE – CLEDER	144.909, 99 €
21 Décembre 2012	. LOT 5 – PLATRERIE – CLOISONS SECHES – ISOLATION SOCIETE LAPOUS – PLOUIGNEAU	114.032, 02 €

21 Décembre 2012	. LOT 6 – REVETEMENTS DE SOLS SCELLES ET COLLES SOCIETE RUMAYOR – SAINT POL DE LEON	138.138, 00 €
4 Décembre 2012	. LOT 7 ELECTRICITE SOCIETE ARCEM – ST MARTIN DES CHAMPS	83.544, 80 €
4 Décembre 2012	. LOT 8 – PLOMBERIE – SANITAIRES SOCIETE SARL MADEC – PLOUNEVEZ LOCHRIST	21.548, 93 €
4 Décembre 2012	. LOT 9 – CHAUDIERE BOIS – CHAUFFAGE SOCIETE GWEN FLOCH – LE PONTTHOU	52.899, 27 €
4 Décembre 2012	. LOT 10 – VENTILATION DOUBLE FLUX SOCIETE EDSI – GUIPAVAS	63.998, 47 €
21 Décembre 2012	. LOT 11 – PEINTURE – REVETEMENTS MURAUX – STORES D’OCCULTATION SOCIETE BELLOUR – PLOUESCAT	56.313, 10 €
21 Décembre 2012	. LOT 12 – FAUX PLAFONDS SOCIETE LE GALL PLAFONDS – BREST	58.075, 60 €
4 Décembre 2012	. LOT 13 – ASCENSEUR SOCIETE ASCENSEUR ALTILIFT – LA MEZIERE	22.963, 20 €
21 Décembre 2012	. LOT 14 – VOIRIE ET RESEAUX DIVERS – ESPACES VERTS SOCIETE JO SIMON – PLOUDANIEL	105.434, 58 €
4 Décembre 2012	. LOT 15 – SERRURERIE – GARDE CORPS SOCIETE BP METAL - LANDIVISIAU	32.459, 44 €
19 Mars 2013	TRAVAUX D’AMENAGEMENT D’UN NOUVEAU CIMETIERE ROUTE DE MORLAIX . LOT 1 – TRAVAUX DE MACONNERIE POUR LE MUR D’ENCEINTE SOCIETE GUILLERM – PLOUVORN . LOT 2 – TRAVAUX DE V.R.D. – TERRASSEMENT – DIVERS RESEAUX – SABLAGE DES ALLEES SOCIETE JO SIMON - PLOUDANIEL	143.211, 31 € 97.900, 97 €
25 Avril 2013	TRAVAUX D’EAU POTABLE 2013 – RENOUVELLEMENT DES CONDUITES ET BRANCHEMENTS SECTEUR DE TREGONDERN SOCIETE EIFFAGE ENERGIE - MORLAIX	459.497, 22 €
25 Avril 2013	TRAVAUX D’ASSAINISSEMENT 2013 – REALISATION D’UN RESEAU UNITAIRE DU SECTEUR ST ROCH A LA MAGDELEINE SOCIETE EIFFAGE ENERGIE - MORLAIX	123.164, 08 €
3 Mai 2013	CHAPELLE DU KREISKER – CREATION DE VITRAUX SUR LA ROSACE OUEST – BAIE N° 1 SARL ATELIER LOIRE - LEVES	183.443, 17 €
24 Mai 2013	PROGRAMME DE VOIRIE 2013 – AMENAGEMENT DE LA RUE DE LANTRENNOU ET DE LA ROUTE DE MESPAUL SOCIETE EUROVIA BRETAGNE - MORLAIX	204.604, 50 €
2 Septembre 2013	CONSTRUCTION DE MURETS AU LOTISSEMENT DE KERVARQUEU ENTREPRISE TOUIL – SAINT POL DE LEON	Marché à bons de commandes

<u>DATE de Notification</u>	<u>MARCHES DE MAITRISE D’ŒUVRE EN COURS AU 31 DECEMBRE 2013</u>	<u>MONTANT TTC DU MARCHE</u>
Octobre 2008	REVISION DU P.L.U. M. LEOPOLD – ARCHITECTE - MORLAIX	1.375, 40 €
19 Mai 2010	REALISATION D’UN SCHEMA D’AMENAGEMENT DU QUARTIER DE KERVARQUEU ET MISSION DE MAITRISE D’ŒUVRE SOCIETE A ET T OUEST- MORLAIX	128.904, 88 €
19 Octobre 2011	MAITRISE D’ŒUVRE EN VUE DE LA REALISATION D’UN ESPACE SOCIO CULTUREL M. DAVID PRIGENT – ARCHITECTE - LANDIVISIAU	139.992, 79 €
5 Avril 2012	MAITRISE D’ŒUVRE EN VUE DE LA REALISATION DE	

	LA LIAISON NORD SARL ING CONCEPT - LANDIVISIAU	22.126, 00 €
5 Avril 2012	MAITRISE D'ŒUVRE EN VUE DE LA REALISATION D'UN ITINERAIRE CYCLABLE SUR LA R.D. 769 SARL ING CONCEPT - LANDIVISIAU	7.774, 00 €
2 Février 2012	MAITRISE D'ŒUVRE EN VUE DE LA FABRICATION ET LA POSE DE VITRAUX SUR LA BAIE N° 101 DE LA CHAPELLE DU KREISKER MADAME DE PONTAUD – ARCHITECTE – BOULOGNE BILLANCOURT M. SABOUREAU – TOURS	Taux de rémunération : 13, 56 %
5 Février 2013	CATHEDRALE PAUL AURELIEN - REALISATION D'UNE ACTUALISATION PREALABLE AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DU MASSIF OCCIDENTAL . MADAME DE PONTAUD – ARCHITECTE – BOULOGNE BILLANCOURT . M. DAMIEN BOURRY – LE MANS . AIA INGENIERIES - BEAUCOUZE	30.393, 55 €
28 Août 2013	REALISATION DU DIAGNOSTIC DU CENTRE NAUTIQUE EN VUE D'UN PROJET D'EXTENSION ET DE RESTRUCTURATION . SARL O'ARCHITECTURE – BREST . SOCIETE SOFRESID ENGINEERING- LORIENT	18.035, 68 €

<u>DATE de Notification</u>	<u>MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES EN COURS AU 31 DECEMBRE 2013</u>	<u>MONTANT TTC DU MARCHE</u>
26 Juin 2012	PRESTATIONS DE SERVICE RELATIF A L'ASSISTANCE JURIDIQUE POUR LA REVISION DU P.O.S. EN VUE DE SA TRANSFORMATION EN P.L.U. MAITRE PRIEUR – AVOCAT - BREST	9.568, 00 €
14 Juin 2012	ENTRETIEN DES RESEAUX HORIZONTAUX D'EAUX PLUVIALES SUR LA COMMUNE DE JUIN 2012 A JUIN 2015 SOCIETE SANIOUEST – LA HAYE FOUASSIERE	17.375, 49 € par année
5 Juillet 2012	ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA COMMUNE POUR 2012 – 2013 ET 2014 SOCIETE EIFFAGE ENERGIE BRETAGNE - MORLAIX	48.905, 45 € par année
30 Juillet 2013	RESTAURATION SCOLAIRE – FOURNITURE DE REPAS POUR LES ANNEES SCOLAIRES 2013/2014 – 2014/2015 ET 2015/2016 REGIE MUNICIPALE KEGIN GREIZ DE LA VILLE DE MORLAIX	2, 87 € soit environ 172.176, 00 € par année scolaire
14 Février 2013	MISSION D'ASSISTANCE – CONSEIL DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT SOCIETE 3CO - PLURIEN	4.784, 00 €
14 Février 2013	MISSION D'ASSISTANCE – CONSEIL DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE SOCIETE 3CO - PLURIEN	5.980, 00 €
24 Janvier 2012	MISSION D'ETUDE DIAGNOSTIC DU THEATRE SAINTE THERESE AGENCE INCOGNITO - BREST	16.332, 58 €

**Le conseil municipal prend acte de la communication de la situation des marchés
publics arrêtée au 31/12/2013.**

5- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX AU 01/01/2014

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que les prévisions de nominations et d'avancements proposées à la commission administrative paritaire justifient de modifier le tableau des effectifs communaux au 1^{er} janvier 2014.

Délibération :

Compte tenu des évolutions des emplois dans la collectivité et des avancements proposés par l'autorité territoriale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide

d'AUTORISER le maire à modifier le tableau des effectifs communaux comme précisé ci-dessous :

- Création d'un poste de brigadier de police municipale ;
- Création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'ATSEM 1^{ère} classe ;
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et suppression de 4 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe ;
- Création d'un poste d'Agent de maîtrise.

Vote favorable à l'unanimité

6- DISPOSITIF D'INTEGRATION DES AGENTS NON TITULAIRES – PROGRAMME PLURIANNUEL

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

L'article 17 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 et le décret du 22 novembre 2012 permettent à certains agents non titulaires de droit public de devenir fonctionnaires, si l'employeur le prévoit.

Le recensement des contractuels, éligibles au dispositif "d'accès à l'emploi titulaire", a été effectué.

Ces informations ont été répertoriées dans un rapport présenté au Comité technique, lequel fait apparaître

- le nombre d'agents remplissant les conditions,
- la nature et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées,
- l'ancienneté acquise en tant que contractuel au sein de la commune.

Au vu de ce rapport, et compte tenu de la gestion prévisionnelle de nos effectifs, la commune doit élaborer un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire qui détermine :

- les emplois qui seront ouverts à la sélection,
- les grades associés,
- le nombre de postes,
- et la répartition des recrutements de 2013 à 2016.

Les agents éligibles aux dispositifs seront informés du contenu du programme pluriannuel et des conditions de nomination. Ils pourront alors candidater, s'ils le souhaitent, au regard des conditions spécifiques de classement.

Délibération :

- Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction Publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1^{er} de la loi du 12 mars 2012 ;
- Considérant qu'aucun agent non titulaire de la collectivité ne remplit les conditions au titre des deux dispositifs d'intégration issus de la loi du 12 mars 2012 ;
- Vu l'avis du Comité Technique du 19 février 2014 ;

Il n'est pas établi de programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire prévoyant les modalités d'organisation d'une sélection professionnelle pour la résorption de l'emploi précaire.

Vote favorable à l'unanimité

7- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LEONARD – REVISION DES DOTATIONS DE COMPENSATION COMMUNALES :

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire rappelle que le conseil municipal s'est prononcé le 6 novembre 2013 sur le transfert de la compétence "Centre de Secours" à l'intercommunalité et le 18 décembre 2013 sur le transfert de l'actif et du passif du S.I.V.U. à la Communauté de Communes du Pays Léonard. Ce transfert de compétences s'accompagne d'un transfert de charge et implique d'évaluer les attributions de compensations allouées aux communes membres de l'E.P.C.I. C'est l'objet du rapport qu'a rendu la commission d'évaluation des transferts de charges.

Délibération :

M. le Maire rappelle qu'à l'instar des Communautés du Pays d'Iroise, du Pays de Landerneau, du Cap Sizun, du Poher, de Quimper, de Morlaix, de Fouesnant et de Brest, la Communauté de Communes du Pays Léonard a décidé d'adhérer, aux lieu et place de ses communes membres, au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère.

Ceci a induit préalablement un transfert de compétence et a nécessité l'intervention de la Commission d'Evaluation de Transfert des Charges (C.E.T.C.) dans laquelle toutes les communes disposent d'un représentant dûment nommé par le Conseil Municipal.

Cette commission s'est réunie pour quantifier le transfert de charges afin de permettre un juste calcul de la Dotation de Compensation versée aux communes par la Communauté de Communes.

Ce rapport, dûment adopté au sein de la C.E.T.C. à l'unanimité des membres présents, a été notifié aux communes membres de la Communauté afin qu'il soit approuvé par les Conseils Municipaux.

Il doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des communes membres (2/3 des communes représentant 50 % de la population ou 50 % des communes représentant les 2/3 de la population) ; la minorité de blocage, qui exige l'accord obligatoire des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale, ne trouve pas à s'appliquer au stade de l'approbation du rapport de la C.E.T.C. par les communes.

Après avoir pris connaissance du rapport de la C.E.T.C. tout particulièrement les montants du transfert de charges et des Dotations de Compensation Communales comme suit :

COMMUNES	DOTATIONS DE COMPENSATION 31 décembre 2013	CHARGES TRANSFEREES	DOTATIONS DE COMPENSATION 1er janvier 2014
Ile de Batz	61 778	37.472	24.306
Mespaul	26 553	18 970	7 583
Plouénan	289 411	50 349	239 062
Plougoulm	28 459	37 827	- 9 368
Roscoff	420 538	99 514	321 024
Saint Pol	1 040 195	172 312	867 883
Santec	11 313	53 446	- 42 133
Sibiril	17 412	30 749	- 13 337
TOTAL	1 895 659	500.639	1.395.020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE le rapport de la Commission d'Evaluation de Transfert de Charges ;
- ADOPTE les nouvelles Dotations de Compensation Communales d'un montant total de 1.395.020 euros.

Vote favorable à l'unanimité

8- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LEONARD – MODIFICATION DES STATUTS

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que le Conseil Communautaire réuni le 11 décembre 2013 a décidé à l'unanimité de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Pays Léonard.

Les communes doivent, dans un délai de 3 mois, se prononcer sur la modification des statuts de l'E.P.C.I.

Délibération :

Vu les Statuts de la Communauté de Communes du Pays Léonard ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 11 décembre 2013 ;

M. le Maire indique que le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 11 décembre 2013, a proposé, à l'unanimité des membres présents :

- de décliner la rédaction des statuts en compétences « Obligatoires », « Optionnelles » et « Facultatifs » ;
- de modifier les articles « Composition du Conseil Communautaire » et « Bureau » ;
- d'intégrer la compétence « Animation des opérations groupées de réhabilitation des A.N.C. déficients » ;

➤ d'intégrer la compétence « Intervention accessoire hors périmètre communautaire : La Communauté de Communes peut assurer des interventions accessoires, à titre dérogatoire au principe de la Spécialité Statutaire, pour des communes non membres. ».

M. le Maire rappelle que les communes membres d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale peuvent, à tout moment, transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences ;

Il indique que ces transferts sont décidés par délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Léonard et des Conseils Municipaux des communes membres ;

M. le Maire précise que, conformément à l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de compétence des Communes à une Communauté de Communes est soumis à l'accord « des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. » ;

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la délibération de la Communauté de Communes pour se prononcer sur le transfert proposé ; à défaut de délibération dans ce délai, la décision du Conseil Municipal est réputée favorable ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE la nouvelle rédaction des Statuts Communautaires déclinés en compétences « Obligatoires », « Optionnelles » et « Facultatifs » avec une modification des articles « Composition du Conseil Communautaire » et « Bureau » ;
- APPROUVE le transfert des compétences « Animation des opérations groupées de réhabilitation des A.N.C. défaillants » et « Intervention accessoire hors périmètre communautaire : La Communauté de Communes peut assurer des interventions accessoires, à titre dérogatoire au principe de la Spécialité Statutaire, pour des communes non membres. ».
- ADOPTE la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Léonard.

Vote favorable à l'unanimité

9- REGULARISATION FONCIERE RUE PRAT CUIC

(Rapporteur : M. François MOAL)

M. le Maire rappelle que cette régularisation a fait l'objet d'une délibération en date du 4 septembre 2013.

Il convient de reprendre la délibération trop imprécise puisque c'est la commune qui rétrocède aux époux BEGOC un délaissé de voirie communale ayant perdu son caractère public.

Délibération :

- Considérant que le délaissé de voirie cadastré AN 179 situé au droit de la propriété BEGOC (49 rue Corre) est intégré de fait dans la propriété privée ;
- Considérant qu'un mur de soutènement en pierre doublé d'une haie matérialise l'alignement entre voirie publique et domaine privé ;
- Considérant que ce délaissé de 12 m² mérite d'être désaffecté du domaine public communal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- AUTORISE la demande de régularisation approuvée en commission d'urbanisme ;
- APPROUVE la cession à titre gratuit de ce délaissé au profit des époux BEGOC ;
- PREND en charge les frais de géomètre modifiant les limites de propriété cadastrale étant entendu que le bénéficiaire prend en charge les frais d'acte ;
- AUTORISER le Maire à signer, au nom de la commune l'acte de vente qui sera passé en l'Etude de Maître Didier LEMOINE, notaire à Saint Pol de Léon.

Vote favorable à l'unanimité

10- DELEGATIONS AU MAIRE

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

- Attribution d'un marché de prestations de services à DIESE INFORMATIQUE pour les années 2014 à 2016 – maintenance du réseau informatique – 5.870,40 € TTC par année civile.
- Avenant n°1 passé avec l'entreprise GUILLERM titulaire du lot n°1 pour la construction du nouveau cimetière plus value de 58.647,18 € HT – parement en pierre du mur béton selon les directives de l'A.B.F.
- Avenant n°1 passé avec l'entreprise E.D.S.I. titulaire du lot n°10 de construction de l'espace socioculturel – plus value de 3.330,10 € TTC – clapets coupe-feu et gaines de ventilation.
- Attribution des contrats d'assurances de la commune pour l'année 2014 :
 - Responsabilité civile – ALLIANZ 6.745,05 € TTC
 - Multirisques – ALLIANZ 18.383,90 € TTC
 - Protection Juridique – ALLIANZ PROTEXIA 2.087,80 € TTC
 - Flotte automobile – GROUPAMA 11.530,51 € TTC
 - Auto mission – GROUPAMA 528,00 € TTC
 - Embarcation maritime – GROUPAMA 95,02 € TTC
 - Obligations statutaires – protection des agents – GAN 6,44 %
- Acceptation d'un crédit de ligne de trésorerie de 600.000 € auprès du CMB ARKEA pour l'année civile 2014 – EURIBOR 3M + 2,08 % de marge.
- Avenant n°1 passé avec l'entreprise ARCEM titulaire du lot n°7 de construction socioculturel – plus value de 33.944,92 € TTC – écran motorisé et sonorisation.

- Avenant n°1 passé avec l'entreprise GWEN FLOCH titulaire du lot n°9 de construction de l'espace socioculturel – plus value de 539,40 € TTC – option suivi des consommations.
- Avenant n°1 passé avec l'entreprise BP METAL titulaire du lot n°15 de construction de l'espace socioculturel – plus value de 2.152,80 € TTC – thermolaquage des garde-corps.
- Avenant n°1 passé avec l'entreprise MADEC titulaire du lot n°8 de construction de l'espace socioculturel – plus value de 763,23 € TTC – pose d'un évier et ballon d'eau chaude.
- Avenant n°1 passé avec l'entreprise SEITE titulaire du lot n°4 de construction de l'espace socioculturel – plus value de 32.132,34 € TTC – blocs porte et placards.
- Avenant de transfert à la SARL O'ARCHITECTURE du marché signé le 28 août 2013 au profit de PRISME ARCHITECTE – mission d'étude DIAG pour 18.035,68 € TTC.
- Attribution à la société O.M.B. du marché de fournitures en mobilier pour l'espace socioculturel – tables et chaises – 37.073,02 € TTC

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par M. le Maire

11- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Libération de Michel Thierry ATANGANA (séance du 12 juin 2013)
- Pour le scrutin du 23/03/2014, les conseillers municipaux vont être sollicités pour la tenue des permanences électorales. Pour ceux qui seront empêchés ou momentanément indisponibles, prévenir rapidement Armelle CRIBIER
- M. le Maire tient à remercier l'ensemble des conseillers municipaux qui ont participé depuis 2008 à œuvrer au service de leur commune ; il remercie plus particulièrement encore ceux et celles qui ont fait le choix de ne pas se représenter. M. le Maire rappelle qu'il invite l'ensemble du conseil municipal pour un moment de convivialité. Ce sera l'occasion d'honorer notamment les élus qui ne renouvellent pas leur mandat électif.

Au nom des groupes minoritaires, M. Jean-Yves PENDU répond que les six élus ne participeront pas à la remise de médailles aux élus afin de ne pas servir les intérêts du groupe majoritaire lancé dans sa campagne électorale.

M. le Maire fait part de sa grande déception vis-à-vis de cette attitude négative ; la presse n'était de toute façon pas conviée à cet événement et l'invitation a été lancée sans arrière pensée aucune.

L'ordre du jour étant épuisé le maire clôture la séance du Conseil Municipal à 20 h 30.

A Saint-Pol-de-Léon, le 28 février 2014.

Le Maire,
Nicolas FLOCH

Le Secrétaire de séance,
Mme Claire LECOQ

Les Conseillers Municipaux,